

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 26 février 2024

Ordre du jour :

1. Présentation de trois projets de loi :

Dossier parlementaire n°8306 : Projet de loi portant approbation du Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Dossier parlementaire n°8288 : Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Gouvernement de la Malaisie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Dossier parlementaire n°8285 : Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

2. Création de la sous-commission des affaires européennes

3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

4. Etat des travaux

5. Examen de la motion de M. Clement du 14 décembre 2022 à la suite de la demande de la sensibilité politique Piraten du 31 janvier 2024

6. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson

Mme Martine Kemp, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Taina Bofferding, Remplaçante de M. Fayot
M. Alex Donnersbach, Remplaçant de M. Eicher

Mme Elisabeth Funk, Mme Danielle Wolter, M. Yves Carl, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Christophe Hansen

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. Présentation de trois projets de loi:

Dossier parlementaire n°8306 : Projet de loi portant approbation du Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Monsieur Gilles Baum (DP) propose de désigner le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) comme rapporteur, décision qui est approuvée par la Commission.

Madame Angèle Da Cruz, du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, explique que les négociations relatives à un accord de libre-échange entre l'Union européenne et la communauté andine, une zone d'intégration régionale regroupant la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, ont débuté en 2009.

L'Équateur et la Bolivie se sont retirés desdites négociations en 2009. La Colombie et Pérou ont continué les négociations qui ont abouties en 2012 avec la signature de l'accord. Le Luxembourg l'a signé en 2014 et la Chambre des Députés l'a adopté la même année.

L'oratrice explique que l'accord contient une clause permettant l'adhésion des deux autres pays et dont ces derniers ont récemment décidé de profiter. Dans ce contexte, elle souligne que l'Équateur et la Bolivie bénéficiaient encore du SPG plus, un

programme mis en place par l'Union européenne (ci-après « UE ») pour des pays économiquement faibles, ce qui explique pourquoi ils n'ont pas immédiatement adhéré à l'accord de libre-échange.

L'Équateur a perdu les avantages résultant de ce programme à la suite de son développement économique positif. Sa signature du protocole d'adhésion à l'accord de libre-échange date de 2016. Depuis 2017, l'Équateur bénéficie de l'application provisoire des moyens de commercialisation libéralisés avec l'UE. Par-là, il faut entendre une réduction de tarifs, un accès au marché public, des voyages d'affaires spontanés, une simplification d'investissements et du commerce et services etc.

Pour prendre en compte les différents niveaux de développement entre l'UE et le Pérou, l'Équateur, la Bolivie et la Colombie, l'accord prévoit pour chaque libéralisation des périodes de transition qui peuvent durer jusqu'à 17 années avant que les droits de douanes ne soient entièrement levés.

Il s'agit d'un accord moderne contenant des chapitres dédiés à la sécurité de travail, la protection de l'environnement et les droits humains. L'oratrice souligne également que le soutien de cette adhésion à l'accord présente un intérêt pour le Luxembourg, car il s'agit d'un signe positif pour le commerce international, surtout dans le contexte géopolitique actuel, qui est difficile. Elle évoque également l'avis de la Chambre de Commerce qui salue le climat d'investissement stable et la prévisibilité pour les entreprises.

Madame Sam Tanson (*déi gréng*) remercie Madame Angèle Da Cruz pour ses explications. Elle revient sur la protection des droits humains exposé des motifs et avis de la Chambre de Commerce, et veut savoir ce qui change concrètement avec cet accord.

Madame Angèle Da Cruz explique que cela fait entrer en vigueur les règles que doivent déjà respecter le Pérou et la Colombie. L'UE a mis en place des programmes permettant aux pays adhérent de se conformer à ces règles.

Madame Sam Tanson (*déi gréng*) demande s'il s'agit plutôt d'« incentives » que de mécanismes de contrôle.

Madame Angèle Da Cruz explique que l'UE soutient ses pays partenaires dans la mise en œuvre des Conventions de l'Organisation des Nations unies (ci-après « ONU »). Les comités conventionnels de l'ONU, qui se rassemblent régulièrement, entendent les pays membres dans leurs présentations de leurs rapports. L'UE soutient les pays partenaires dans cet exercice, surtout dans les matières dans lesquelles ils doivent fournir des efforts.

Dossier parlementaire n°8288 : Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Gouvernement de la Malaisie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Dossier parlementaire n°8285 : Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Monsieur Gilles Baum (DP) propose de désigner le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) comme rapporteur, décision qui est approuvée par la Commission.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) propose de traiter les deux textes ensemble au vu leur contenu similaire, proposition qui est approuvée par la commission.

Madame Véronique Dockendorf, du *ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur*, procède à la présentation des deux projets de loi.

Les accords politiques de coopération avec la Thaïlande et la Malaisie remplacent les accords-cadres entre l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ci-après « ASEAN ») et l'UE de 1982. Ces accords de base seront désormais remplacés par des accords individuels avec ces pays. Elle précise qu'il s'agit d'accords généraux et non de commerce.

Ceux conclus avec le Vietnam, Singapour et l'Indonésie sont déjà en vigueur. Les potentiels accords avec les autres pays de l'ASEAN sont actuellement négociés. Ils contiennent des engagements concernant les valeurs de l'UE, le changement climatique, le crime organisé, et la non-prolifération. Ces accords portent la coopération de l'UE avec les pays en question à un autre niveau. Les accords de libre-échange avec ces pays sont également en négociation, mais l'oratrice ne dispose pas de plus amples informations quant au stade desdites négociations. Ces accords s'inscrivent dans stratégie globale de l'UE de jouer un rôle plus important dans région indopacifique.

Les négociations avec la Thaïlande sont plus compliquées et étaient mises en pause après le coup d'État en 2013. Les élections ont réussi et ont résulté dans un gouvernement plus coopératif, ce qui a permis de finaliser cet accord. L'entrée en vigueur de cet accord nécessite la transposition par tous les États membres de l'UE. Le Luxembourg se situe dans une bonne moyenne dans au niveau de la ratification comparé aux autres pays membres de l'UE.

Le Conseil d'État et la Chambre de Commerce n'ont pas émis de réserves non plus. Conseil d'État a demandé, à juste titre, le déplacement d'une virgule, sans avoir des remarques quant au fond.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) demande si des négociations de ce genre d'accords sont en cours avec d'autres pays dans cette région.

Madame Véronique Dockendorf explique devoir effectuer des recherches quant à cette question.

Monsieur Sven Clement (Piraten) revient sur la Malaisie et notamment sur le « scandale *1Malaysia Development Berhad* ». Il s'intéresse à l'impact de ce scandale sur les négociations. Il veut savoir si la signature de l'accord pourrait présenter une mesure de renforcement confiance.

Madame Véronique Dockendorf explique que les négociations ont pris énormément de temps, ce qui est potentiellement lié à ce scandale. Elle vérifiera les détails ayant provoqué la lenteur de ces négociations.

2. Création de la sous-commission des affaires européennes (ci-après « SCAE »)

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) aborde la création de la sous-commission afin de renforcer les efforts de la Chambre sur les dossiers européens. Il explique que la SCAE est censée compter sept membres, représentant tous les groupes et sensibilités politiques.

Les compétences de la SCAE consisteront en l'analyse approfondie des documents C déterminés sur base du programme de travail de la Commission européenne. La présentation dudit programme est généralement faite par le Commissaire européen luxembourgeois à la Chambre, mais il est publié avant cette présentation. Ainsi il serait souhaitable que les commissions l'examinent avant même que le Commissaire ne vienne à la Chambre.

Monsieur Gusty Graas souligne que le Président de la Chambre des Députés enverra un courrier invitant les Présidents des différentes Commissions à choisir les dossiers européens qu'elles veulent traiter de manière prioritaire.

Il poursuit en expliquant que la Conférence des Présidents retiendra 6 à 8 dossiers prioritaires dont se chargera la SCAE. Il s'agira notamment de dossiers présentant des intérêts pour le Luxembourg.

Il sera désigné pour chaque dossier C un rapporteur au sein de la SCAE pour soumettre un rapport à la commission mère. Ce rapport pourra également être débattu en séance publique. La SCAE pourra également réaliser des visites d'étude à l'étranger afin de se familiariser avec la méthode de travail d'autres parlements nationaux en matière européenne.

Ensuite, Monsieur Gusty Graas évoque le rapport en matière de politique européenne publié chaque année par le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, qui sera également analysé par la SCAE.

Il souligne que la phase pré-législative est particulièrement importante au niveau européen en raison de la consultation publique. La coopération entre la SCAE et les commissions sectorielles ainsi que les ministères compétents est importante. Il précise également que des experts peuvent être invités et que le contact avec les différents Commissaires européens peut être mis en place. Le contrôle du principe de subsidiarité jouera également un rôle dans le travail de la SCAE. Il conclut en remarquant qu'il s'agit là des idées principales de création de la SCAE.

Monsieur Gusty Graas remercie le Président de la Chambre des députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) d'être présent et lui donne la parole.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) fait plusieurs remarques. Il est d'avis, après de multiples échanges avec les membres de la Commission, que les dossiers sont traités de manière superficielle, car il n'y a actuellement ni l'organisation et ni le temps de traiter les dossiers plus en profondeur.

Il évoque d'abord le côté positif de la SCAE. La mise en place d'une sous-commission est assez simple et évite la création d'une commission nouvelle. Le côté négatif réside dans le fait qu'elle ne peut pas prendre de décision et reste responsable vis-à-vis de la Commission mère. Il rappelle que toute décision est prise par la dernière. Mais, en revanche, cela permet une composition représentant chaque groupe et sensibilité politique.

Le Président est conscient du fait qu'il est difficile de trouver des députés étant prêts à se dédier à la dimension européenne du travail parlementaire. Les dossiers européens sont très techniques et demandent un grand effort au niveau du temps et du travail sans forcément représenter une priorité auprès du grand public. Il serait reconnaissant si chaque groupe et sensibilité politique pouvait parvenir à désigner un député désirant intégrer la SCAE.

La SCAE devra évaluer la relevance pour le Luxembourg des différents dossiers européens et déterminer quels instruments devraient être utilisés, le cas échéant, auprès des institutions européennes. Il rappelle que la Chambre des Députés n'est intervenue que rarement sous la dernière législature.

Le Président de la Commission, Gusty Graas (DP) remercie le Président et ajoute que la SCAE devra également privilégier l'échange avec les députés européens.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) explique que son groupe politique salue la décision de créer cette sous-commission. Il rappelle que la discussion de la création d'une commission dédiée exclusivement aux affaires européennes existe depuis longtemps à la Chambre des Députés. Il y a de nombreux parlements nationaux qui comptent une telle commission, mais cela n'a pas été mis en place à la Chambre des Députés en raison notamment de l'organisation ministérielle.

Il estime que la solution proposée, consistant en la création d'une sous-commission, constitue une piste allant dans la bonne direction. Il souligne qu'il faudrait éviter de surcharger la SCAE. Son expérience du passé a montré qu'il est difficile de motiver toutes les commissions parlementaires à travailler sur les dossiers européens. Il est également d'avis qu'il serait utile de réduire le nombre de dossiers européens renvoyés dans les commissions sectoriellement compétentes. Il évoque la possibilité de nommer des députés observateurs dans une sous-commission.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) souligne encore une fois l'importance de collaborer avec les autres commissions et invite les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région de réfléchir à des stratégies permettant de développer cette coopération. Il informe les membres de la Commission de l'échange fructueux qu'il a eu avec les députés européens, qui ont marqué leur accord pour aller dans les différentes commissions afin de leur fournir de plus amples informations.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) remercie Monsieur Yves Cruchten de ses remarques. Monsieur Gusty Graas est d'avis que la SCAE pourra travailler de manière plus conséquente avec les autres commissions parlementaires. Il partage l'avis de Monsieur Yves Cruchten concernant la nécessité de réduire le nombre de dossiers renvoyés en commission. Monsieur Gusty Graas n'est pas sûr concernant la possibilité de nommer des observateurs à une sous-commission.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) explique que la question de la composition sera abordée lors d'une prochaine réunion de la Conférence des Présidents.

Monsieur Sven Clement (Piraten) salue également la création de la SCAE. Il est d'avis que la SCAE devrait aussi surveiller les délais des directives à transposer. Il rappelle qu'il avait participé à la sous-commission « Avenir de l'Europe » en tant qu'observateur.

Madame Sam Tanson (déi gréng) fait référence au Règlement de la Chambre des Députés et explique que c'est la commission mère qui détermine la composition d'une sous-commission. D'après sa lecture du Règlement, elle ne voit pas d'obstacle concernant la participation d'observateurs à cette sous-commission.

Monsieur Alex Donnersbach (CSV) pose une question concernant le contrôle du principe de subsidiarité. Il veut savoir combien de projets ou de directives la Commission européenne publie pour avoir une idée du nombre de textes par rapport auxquels la Chambre des Députés peut se prononcer quant au principe de subsidiarité.

Monsieur Yves Carl de l'Administration parlementaire ne peut pas fournir de chiffre exact, mais pense qu'il devrait s'agir de 30 à 40 propositions. Il clarifie que le nombre des textes législatifs européens pouvant faire l'objet d'un contrôle de subsidiarité sont assez limités.

Monsieur Alex Donnersbach (CSV) aimerait encore savoir si les commissions sectoriellement compétentes seront associées au contrôle de subsidiarité exercées par la SCAE.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) explique qu'il est évident que les commissions sectoriellement compétentes seront associées à ce contrôle mais souligne l'importance de respecter le délai.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) prie les membres de la Commission de bien vouloir communiquer le nom des députés souhaitant participer à la SCAE.

Madame Sam Tanson (déi gréng) réaborde la possibilité de nommer des députés dans une sous-commission qui ne sont pas membres de la commission mère.

Madame Danielle Wolter de l'Administration parlementaire explique que l'interprétation du Règlement retenue par l'Administration a, jusqu'à présent, exclu cette possibilité.

Madame Sam Tanson (déi gréng) ne partage pas cette interprétation et demande que les deux questions soulevées soient tranchées par la Conférence des Présidents.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (CSV) confirme qu'elles seront discutées lors de la prochaine réunion de la Conférence des Présidents.

La création de la SACE est unanimement décidée.

3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau est adopté tel que proposé. Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) rappelle que Monsieur Sven Clement avait une remarque concernant le tableau précédent, qui avait été transmis par mail. Monsieur Sven Clement (Piraten) revient sur le document COM (2024) 45 : *Proposition de recommandation du Conseil*

relative aux cancers à prévention vaccinale¹ et estime que ce document devrait être examiné par la Commission de la Santé.

Les membres de la Commission approuvent cette proposition.

4. Etat des travaux

L'état des travaux est présenté et ne fait pas l'objet de remarques.

5. Examen de la motion de M. Clement du 14 décembre 2022 à la suite de la demande de la sensibilité politique Piraten du 31 janvier 2024

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas donne la parole à Monsieur Sven Clement.

Monsieur Sven Clement (Piraten) pense que cette motion devrait être renvoyée dans une autre commission. Elle a été déposée lors de la discussion du budget en 2022. A ce moment, « Passerell », une organisation luttant pour les droits des réfugiés, risquait de devoir arrêter ses activités mais une solution moyennant des fonds européens a pu être trouvée.

Il rappelle que le ministère de la Justice avait consacré un article budgétaire de 75.000€ pour améliorer l'accès à l'assistance judiciaire. Au moment où la motion a été renvoyée dans la Commission des Affaires étrangères, cette dernière était encore compétente en matière d'immigration. Étant donné que cela a changé sous la nouvelle législature, il faudrait renvoyer cette motion dans la Commission des Affaires intérieures.

Madame Sam Tanson (déi gréng) fournit de plus amples informations étant donné qu'elle a participé à ces discussions dans son ancienne fonction de ministre de la Justice. Elle a collaboré avec l'ancien ministre des Affaires étrangères afin de soutenir les organisations travaillant dans ce domaine. Ils avaient lancé un premier appel à projets, publié par le ministère de la Justice, mais créé ensemble avec le ministère des Affaires étrangères.

Monsieur Sven Clement (Piraten) juge inutile de renvoyer la motion en séance publique. Il estime que le contenu de la motion a été rempli avec les projets mis en place. Son objectif était surtout de discuter cette motion en commission pour la bonne et due forme.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) se réjouit que cette motion puisse être clôturée, et aborde le dernier point à l'ordre du jour.

6. Divers

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) propose de déposer deux résolutions en séance publique concernant respectivement le conflit en Ukraine et le décès de Monsieur Alexeï Navalny. Il espère que ces textes seront soutenus par une majorité.

Monsieur Fernand Kartheiser (ADR) salue le fait que le Président de la Commission ait communiqué cela aux membres en amont de la séance publique. Il serait ravi de pouvoir discuter ces textes ensemble avant leur dépôt en vue d'obtenir une majorité. Il pense que la chance d'obtenir une unanimité semble peu probable en vue des opinions très divergentes des députés en la matière.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/HIS/?uri=COM:2024:0045:FIN>

Madame Sam Tanson (*déi gréng*) se réjouit également de cette communication. Elle rappelle que la chargée d'affaires ukrainienne avait insisté sur l'enlèvement d'enfants ukrainiens. La députée propose d'intégrer ce sujet dans le texte et de consulter le texte du Sénat belge pour inspiration.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (*DP*) explique que cela sera intégré dans la résolution concernant le conflit en Ukraine.

Monsieur Yves Cruchten (*LSAP*) explique qu'il avait entamé la rédaction d'une résolution concernant les enfants enlevés en Ukraine. Si la résolution de Monsieur Graas inclut cette dimension, il ne déposera pas de résolution supplémentaire. Le député souligne encore qu'il serait souhaitable de ne pas se limiter au cas de Monsieur Alexeï Navalny, mais d'également mentionner d'autres cas, notamment celui Madame Anna Politkovskaïa. Il rappelle que de nombreux journalistes et opposants sont systématiquement visés.

Monsieur Sven Clement (*Piraten*) propose de faire deux résolutions distinctes afin d'éviter que le texte devienne une résolution « fourre-tout ». Selon lui, la déportation des enfants pourrait être traitée dans une résolution à part, notamment en raison du fait que ces déportations ont débuté en 2014 et non pas à partir de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie.

Monsieur Paul Galles (*CSV*) rappelle le débat d'urgence au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (ci-après « APCE ») concernant cette thématique. Il évoque également les soi-disant élections présidentielles qui auront lieu au Bélarus en janvier 2025, et indique vouloir déposer une résolution à cet égard également.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (*DP*) indique que Monsieur Paul Galles est devenu spécialiste concernant la situation au Bélarus car il était également rapporteur au sein de l'APCE. Monsieur Gusty Graas annonce également le colloque ayant lieu à la Chambre des Députés en juin 2025.

Monsieur Gilles Baum (*DP*) explique que lors de son déplacement à Vienne dans le cadre de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (ci-après « OSCE »), la mort de Monsieur Alexeï Navalny y était, bien sûr, un sujet très discuté. Il est cependant d'avis de la situation d'autres journalistes et de prisonniers politiques devait également être mentionné. Monsieur Gilles Baum est d'avis que la déportation d'enfants ukrainiens et, parfois, de leurs parents est une violation des droits humains qui devra être dénoncé par la Chambre des Députés.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (*DP*) est ravi que les députés soient d'accord sur les grandes lignes, et explique qu'il fera circuler les textes avant de les déposer.

Luxembourg, le 16 octobre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact